CAUSE COMMUNE

Journal de la Fédération des Communistes Libertaires Du Nord-Est

Numéro 3 - Septembre 2004

QUAND LES CENTRALES JOUENT LE JEU DE L'ÉTAT LIBÉRAL

S'ENTRE-DÉCHIRER POUR ÊTRE MIEUX DOMINÉEs

En décembre dernier, alors que les syndicats se mobilisaient pour faire échec à l'adoption des lois Charest, on aurait cru voir l'émergence d'un mouvement semblable à celui qui a balayé le Québec en 72(*) avec un front intersyndical sans précédant. Plus de 9 mois plus tard, alors que les lois sont adoptées et commencent à être mises en application dans certains secteurs de l'économie, où en sont rendus les syndicats?

Tout le monde sera d'accord avec cela, au cours des dernière années, les gouvernements tant péquiste que libéral, ne se sont pas privés d'utiliser tous les pouvoirs en leur possession pour faire du fric sur le dos des classes laborieuses : décrets, prolongations de convention collective, réformes de structures, injonctions et lois anti-ouvrière. Il est bon de se rappeler que les travailleuses et travailleurs du système de santé ont ceci de particulier : leur véritable employeur, l'État, est aussi celui qui vote les lois, réprime et assassine.

L'intelligence tactique de Charest

L'automne dernier, le gouvernement libéral a mis son chapeau de législateur en votant une série de lois anti-démocratiques : les lois 25, 30. 31...L'une d'elles, la loi 30, est en train de faire ses premières victimes. Cette loi vient modifier la forme de la syndicalisation que nous connaissons aujourd'hui en regroupant les travailleurs et travailleuses en quatre groupes distincts. L'intelligence tactique du gouvernement Charest dans ses projets de privatisation et de sous-traitance peut se résumer ainsi : avec la loi 25, on fusionne les établissements de santé en plus de donner une dimension " commerciale " aux régies régionales, désormais appellées agences de développement. En second lieu, on vient harmoniser entre les établissements les pratiques du personnel en millieu hospitalier par la loi 90. On fusionne les accréditations syndicales et les divisant en quatre types de métiers, en décentralisant à 80% la négociation de la convention collective avec la loi 30. On sabre dans l'article 45 du code du travail, article encadrant le recours à la sous-traitance par un employeur, facilitant ainsi le recours à cette dernière. Pas besoins de vous dire qu'en décentralisant la nég ociation, le mouvement ouvrier perd sa force première face à l'employeur législateur : l'unité! Rendant encore plus difficile l'inclusion de clauses anti-sous-traitance ou le respect de celle-ci dans la convention collective, cette division sera accentuée par l'éclatement des unions locales en qu atre entités. L'État-employeur aura alors beau jeu de sous-traiter secteur par secteur les différents corps de métiers, la solidarité syndicale étant amoindrie.

Selon le gouvernement Charest, cette loi vise à réduire le nombre d'accréditations syndicales dans un même établissement. Ce que Charest occulte avec une telle affirmation, c'est que dans certains cas, 90% des employéEs d'un établissement peuvent être regroupéEs dans seulement deux ou trois locaux syndicaux, ces derniers, regroupant dans un syndicalisme de forme industriel des métiers aussi différents que plombier et infirmière auxilliaire, favorise la solidarité entre employéEs, malgré l'énorme différence de fonction. Les accréditations syndicales seront désormais divisées en quatre, soit entre le personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires, le personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers, le personnel de bureau, les professionnels de la santé et des services sociaux.

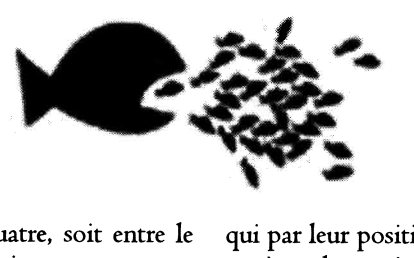

Les causes du déchirement

Avec ce remaniement, en premier lieu des structures hospitalières et ensuite des structures syndicales, le gouvernement vient provoquer une période de maraudage forcée, un exercice qui permet aux syndiquéEs de choisir la centrale qui les représente, à un moment où la classe ouvrière a besoin plus que jamais d'unité. On a vu en décembre dernier une montée aux barricades des syndicats contre les réformes du code du travail. Au moment où il était temps de sortir en force contre les projets de lois, par une grève générale et sociale, les têtes dirigeantes des centrales syndicales commençaient déjà à s'entre-déchirer. Car, il faut bien s'en rendre compte, le redécoupage de la carte syndicale fait l'affaire de certaines centrales, comme la FIIQ, qui par leur position prédominante dans le système de santé, risquent de ramasser le " jackpot " en terme de membership. Malgré le fait que des dizaines de locaux syndicaux aient en poche un mandat de grève illégale conditionnel à la construction d'un front commun intersyndical, on risque peu de voir éclater une telle riposte aux réformes libérales.

Mais que font présentement les syndicats pour combattre cette offensive libérale? Contrairement à ce que l'on croyait, elles ne préparent pas de campagnes contre Charest et ses amis du patronat, elles préparent plutôt la guerre face aux autres centrales, en investissant des sommes astronomiques, se chiffrant dans certains cas en millions, dans des campagnes de publicité afin de gagner les différents votes d'allégeance syndicale qui se déroulent ou se dérouleront bientôt à travers la province. Des dizaines de millions en cotisations syndicales, allant non pas dans l'éducation des travailleuses et travailleurs sur les véritables enjeux des attaques libérales, dans la mobilisation et l'organisation d'actions de masse, encore moins dans la syndicalisation de nouveaux lieux de travail, mais bien dans le combat contre les autres centrales dans le but de conquérir l'hégémonie syndicale dans le système hospitalier! Si après avoir lu ce texte, vous êtes d'accord avec le point de vu amené, que vous êtes révoltéEs face à cette situation et que vous militez dans un syndicat tout en étant dégoutéEs de la situation, écrivez nous(**syndicalistes_solidaires@yahoo.ca**) pour nous donner votre point de vue sur la question et, qui sait, amoindrir ensemble les divisions du mouvement syndical.

****

La résistance continue à Kanehsatake

Depuis quelques mois, on entend beaucoup parler du conflit qui fait rage dans la communauté de Kanehsatake. Cependant, comme lors de la fameuse " crise d'Oka " en 1990, les médias sont loin d'être objectifs quand vient le temps de nous informer sur les luttes menées par les communautés autochtones. Contrairement à ce que les médias et les gouvernements affirment, le conflit n'est pas une lutte entre James Gabriel, Grand Chef du Conseil de bande de Kanehsatake, et le " crime organisé " sur le territoire, mais bel et bien la lutte de cette communauté contre le pouvoir despotique de Gabriel et de sa milice privée, mais aussi la lutte contre les politiques coloniales des gouvernements canadien et québécois.

Depuis le mois de janvier, la communauté de Kanehsatake résiste à une véritable invasion militaire de son territoire. En janvier 2004, James Gabriel, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, a recruté plus d'une soixantaine d'agents de différents corps policiers pour soit-disant "rétablir l'ordre dans la communauté ". Sous le prétexte de combattre la criminalité et la " contrebande " de cigarettes, se cache la vraie motivation de cette invasion policière de la communauté: faire taire l'opposition à Gabriel et imposer la loi S-24, une loi négociée en secret entre Gabriel et le gouvernement fédéral. Cette loi permet la privatisation de terrains valant plus de 14 millions de dollars, en plus d'imposer l'harmonisation des règles du conseil de bande avec les règlements de la municipalité d'Oka et d'annuler l'exemption de taxes des Mohawks de Kanehsatake. En d'autres mots, la loi S-24 transforme Kanehsatake en simple municipalité et attaque de front le principe d'autodétermination de cette communauté.

Face à l'invasion de janvier 2004, plus de 300 personnes de la communauté ont manifesté devant la station de police de Kanehsatake où se trouvaient la soixantaine de policiers engagés par Gabriel. Les policiers ont répliqué en utilisant des gaz lacrymogènes contre les manifestants. Après cette attaque, une poignée d'individus sont à leur tour aller mettre feu à la maison de James Gabriel. Après un siège de plus de 24 heures du poste de police et une négociation menée par les 3 chefs dissidents face à Gabriel et d'autres chefs mohawks, la force d'invasion policière se retirait du territoire de Kanehsatake. Depuis ce jour, James Gabriel et ses acolytes mènent leurs opérations à partir d'un hôtel de Laval.

La résistance de la communauté de Kanehsatake et l'expulsion de Gabriel et de sa milice privée hors du territoire est loin d'être illégitime. En décembre 2001, la communauté de Kanehsatake s'organise et révoque Gabriel de son poste de Grand Chef du Conseil mohawk de Kanehsatake par un vote de non-confiance. Cependant, Gabriel (qui avait promis de respecter la décision de la communauté), se tourne vers la cour fédérale, laquelle émet une injonction permettant à Gabriel de conserver son poste de Grand Chef. Même si la majorité des membres de la communauté ne considèrent pas Gabriel comme leur Grand Chef, celui-ci continue de régner sans mandat clair et sans respecter les principes de démocratie participative, principes traditionnellement appliqués dans les communautés mohawks. Tout au long de son règne, Gabriel continue d'essayer de mettre en place les mesures qui détruisent l'autodétermination du peuple Mohawk de Kanehsatake, comme la loi S-24 et l'Entente tripartite policière, qui donne tout le contrôle de la force policière de Kanehsatake à Gabriel et ses acolytes, en plus d'imposer à la police Mohawk de se soumettre à la juridiction québécoise et de demander assistance à la SQ et la GRC plutôt qu'aux autres services de police Mohawk. De plus, Gabriel continue d'utiliser l'argent de la communauté pour payer sa milice privée et sa firme de relations publiques.

Pour la majorité des membres de la communauté, qui ne font pas partie de l'entourage loyal à Gabriel, la situation est grave. Les services se détériorent dû au manque de budget et le chômage dans la communauté est flagrant. Face au manque réel d'emploi, la seule porte de sortie de plusieurs personnes dans la communauté est la vente de cigarettes autochtones sur le territoire de Kanehsatake. La culture et la traite du tabac est une pratique traditionnelle pour les Mohawks. Contrairement à

LA RÉGIE DU LOGEMENT: UNE " JUSTICE " À DEUX VITESSES

Des dizaines de milliers de locataires comparaissent chaque année devant la Régie du logement. Pour la majorité d'entre eux/elles, l'expérience est loin d'être réjouissante. Souvent mal informéEs et peu outilléEs au niveau juridique, les locataires luttent à armes inégales face à des propriétaires pour qui cet exercice est devenu une simple routine. Non seulement ces derniers ont-ils les moyens de se payer de bons avocats, mais en plus, ils ont la loi et les juges de leur bord. Pas étonnant que les proprios soient derrière 85% des causes ouvertes à la Régie! Quoi qu'on en dise, il y a bel et bien deux systèmes de justice : l'un pour les pauvres, l'autre pour les riches. Encore un exemple de la lutte des classes au quotidien.

Le 1er du mois

Au cœur de la législation sur le logement se trouve le sacro-saint droit de propriété. C'est ce droit qui donne aux propriétaires toute la latitude voulue pour soutirer un maximum de fric aux locataires et les évincer lorsqu'ils deviennent trop récalcitrants. Même si l'on habite un logement depuis notre tendre enfance, on est jamais vraiment " chez soi " lorsqu'on est locataire. Après trois semaines de retard dans le paiement du loyer, le proprio peut nous mettre à la rue en toute légalité. Pas besoin de coups de pied au cul: il lui suffit de passer par la Régie du logement, puis de faire appliquer la décision par un huissier pour mettre nos biens sur le trottoir.

Même si on a toujours payé le 1er du mois, même si on est tombé malade ou qu'on a perdu son emploi, même si le logement est insalubre et infesté par la vermine, même si on ne doit qu'un petit 20$, la loi bourgeoise nous rappelle que le premier devoir du locataire, c'est de toujours payer au proprio ce qui lui est dû, quoi qu'il arrive. Et gare à celui ou celle qui fait mine de l'oublier! En 2003-2004, plus de 43 000 ménages locataires furent ainsi poursuivis (et probablement évincés) pour non-paiement de loyer. Ce nombre ne cesse d'augmenter, au fur et à mesure que la pénurie de logement a fait grimper leur prix sur le marché. Aux yeux de la Régie, le non-paiement de loyer est jugé comme un problème " très urgent ", au même titre que les problèmes de santé et de sécurité vécus par les locataires (ex : le proprio a coupé l'eau et l'électricité, le toit est en train de s'effondrer, etc.). Le délai moyen pour ces causes est de 1 mois. Par contre, les causes en diminution de loyer pour perte de jouissance des lieux (le principal type de cause introduit par les locataires aux prises, par exemple, avec de la moisissure) prennent en moyenne plus de 12 mois avant d'être jugées. Pour les locataires, la Régieressemble dans le meilleur des cas à une interminable attente à l'urgence.

Les hausses de loyers

Le droit de propriété donne également aux proprios le privilège de faire de l'argent sur notre dos. La méthode utilisée par la Régie pour encadrer les augmentations de loyer permet aux propriétaires de faire des profits, année après année, même si l'état du logement qu'il loue se détériore. La logique qui prévaut est la suivante : d'après l'État (et la Régie), si on ne garanti pas aux propriétaires qu'ils vont faire de l'a gent, personne ne sera intéressé à acheter et à investir dans le marché locatif privé. Malgré leurs larmes de crocodiles, les propriétaires se plaignent la bouche pleine. Une étude réalisée en 2002 révèle que les propriétaires québécois se mettent plus de 6 milliards de dollars dans leurs poches tous les ans, tout en profitant d'une fiscalité particulièrement avantageuse qui leur permet d'échapper à l'impôt. Pouvez-vous en dire autant, alors que les loyers ont augmenté en moyenne de 15% depuis trois ans?

Les anarchistes face à la loi des riches

En tant qu'anarchistes, nous pensons que le logement ne devrait pas être considéré comme une marchandise. Personne ne devrait pouvoir s'enrichir en tablant sur ce besoin essentiel. Le principe est clair: nous avons tous et toutes le droit d'être logé convenablement, peu importe notre condition sociale. C'est ce droit fondamental qui est bafoué chaque jour par les tribunaux de la bourgeoisie. Tant et aussi longtemps que des intérêts privés contrôleront nos logements, tant que nous devrons payer un loyer à des vautours pour avoir un toit sur la tête, nous ne serons jamais vraiment libres. Nous sommes en faveur de la socialisation du parc de logements locatifs afin que chaque membre de la collectivité puisse vivre dans la dignité, en plus d'avoir son mot à dire sur son environnement.

D'ici à ce grand chambardement (une véritable révolution sociale, n'ayons pas peur des mots!), nous avons choisi de nous impliquer dans des groupes de défense des locataires, tant au FRAPRU (1) qu'au RCLALQ (2), afin d'améliorer nos conditions de vie. Nous travaillons pour que ce mouvement, encore trop souvent divisé, s'organise sur une base solidaire et combative afin d'être l'une des forces motrices du changement social à venir. À défaut de construire de véritables rapports de force (notamment par des actions offensives), nous ne serons pas en mesure de contrer les mesures anti-sociales que les propriétaires tentent de nous imposer avec l'appui tacite du gouvernement. Notre message est assez clair: locataires et mal-logéEs, rejoignez vos comités!!

1)Front d'action populaire en réaménagement urbain (www.frapru.qc.ca)

2)Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (www.rclalq.qc.ca)

Locataires solidaires!

Cet automne, le mouvement pour le droit au logement se mobilise pour obtenir des gains au niveau du contrôle des loyers et de la construction de nouveaux HLM. Alors que la menace plane toujours de voir le gouvernement libéral accepter les demandes des associations de propriétaires (ex : déréglementer les hausses de loyer, interdire les cessions de bail, etc.), les comités logement organisent à Québec les 29 et 30 octobre prochain un camping des mal-logéEs. Les membres et sympathisantEs de la NEFAC seront de la partie! Pour plus d'info sur ce grand rassemblement et les actions qui sont planifiées, contactez le comité logement le plus près de chez vous. Ni taudis, ni condos : on veut des logements sociaux!

L'ANARCHIE DE A À Z

"C" COMME COMMUNISME LIBERTAIRE

Dans ses buts et principes, la NEFAC se définit comme une fédération regroupant des militantEs qui s'identifient à la tradition communiste dans l'anarchisme. Plusieurs froncent alors les sourcils : " Vous êtes à la fois anarchistes et communistes? Tout le monde sait très bien que les anars sont des individualistes forcenés, tandis que les communistes sont des staliniens en puissance. Être anarchiste et communiste, c'est totalement contradictoire ". C'est bien mal connaître l'histoire du mouvement anarchiste, au sein duquel existe un courant communiste depuis près de 130 ans. Comme l'expliquait Carlo Cafiero dès la fin du 19e siècle, " nous devons être communistes, parce que nous sommes des anarchistes, parce que l'anarchie et le communisme sont les deux termes nécessaires de la révolution ". Voici pourquoi.

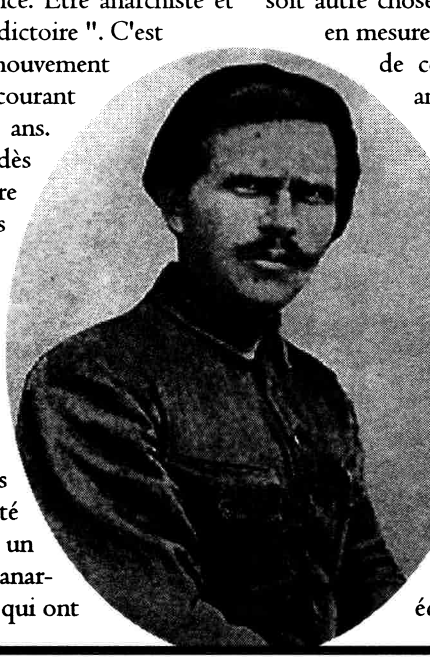

Nestor Makhno: a écrit en 1926, lors de son exil d'URSS en France avec d'autres libertaires exiliés d'URSS, la Plate Forme Dielo Trouda (Cause des Travailleurs) qui inspire aujourd'hui encore de nombreux communistes libertaires, que ce soit en Afrique (Zabalaza), en France (Alternative Libertaire) ou en Amérique (NEFAC).

Les préjugés font la vie dure au communisme. Lorsqu'on entend ce mot, on l'associe spontanément à des régimes dictatoriaux où la liberté individuelle est réduite à néant par un parti unique tout puissant. Les anarchistes en savent quelque chose, eux qui ont tant soufferts dans les prisons et les goulags des États soit-disant " communistes " (tout particulièrement en URSS). Mais contrairement à leurs tortionnaires, ces mêmes anarchistes sont bien souvent de véritables communistes, c'est à dire des partisans de la mise en commun des moyens de production et d'échange. En effet, les anarchistes considèrent que l'égalité n'est qu'une illusion si certains sont en mesure d'acheter le labeur d'autrui et de faire des profits sur le dos des autres. Cette inégalité par rapport à la propriété a conduit à la hiérarchisation de la société en classes. Le communisme, en expropriant la richesse des mains d'une minorité possédant pour la redistribuer à la société toute entière, permet de mettre un terme à l'inégalité économique qui sert de fondement au capitalisme.
Beau programme direz-vous. Mais ce n'est pas assez. Les anarchistes, bien que communistes, sont aussi anti-autoritaires. Pour que l'égalité économique chèrement conquise soit autre chose qu'une simple chimère, nous devons être en mesure de décider démocratiquement des finalités de cette production. C'est pour cela que les anarchistes sont également de farouches partisans de la liberté politique. En d'autres termes, nous sommes non seulement communistes, mais aussi libertaires. Les communistes libertaires souhaitent abolir non seulement la propriété privée (et son corollaire, le salariat), mais aussi l'État qui, quoi qu'on en dise, a toujours permis à une minorité de privilégiés d'asseoir leur domination politique sur la majorité.

Le communisme libertaire, loin d'être une simple utopie, s'inscrit dans l'histoire de la lutte des classes comme l'une des formes d'organisation sociale et économique les plus démocratiques qui soient. Depuis plus de cent ans, des révolutionnaires ont mis cette perspective en pratique, notamment lors des insurrections en Ukraine (1921) et Espagne (1936). Dans les deux cas, les anarchistes ont procédé à la socialisation des moyens de production et à la mise en commun des terres. La propriété privée abolie, il n'y a plus de raison que subsiste l'esclavage salarié. Le travail redevenant libre et la production redirigée exclusivement vers la satisfaction des besoins humains, la réorganisation de la vie économique permet d'appliquer le principe communiste : " de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ".

Aujourd'hui encore, le communisme libertaire est à l'ordre du jour. Lorsque nous nous organisons sur des bases radicalement démocratiques, lorsque nous lançons des projets autogérés, lorsque nous remettons en cause le sacro-saint droit de propriété des boss et des proprios, lorsque nous combattons le contrôle de l'État sur nos vies, nous semons les graines du communisme et de la liberté.

CAUSE COMMUNE

Cause Commune est un journal francophone produit par la Fédération des communistes libertaires du nord-est (NEFAC), publié à 3000 copies tous les deux mois. Cause Commune sert de tribune pour diffuser le plus largement possible un point de vue libertaire sur les luttes sociales actuelles.

Vous êtes un lecteur assidu de Cause Commune? Vous désirez le diffuser dans votre milieu de travail, votre école ou votre quartier? Vous avez des idées d'articles ou des illustrations à proposer? Écrivez-nous! La presse anarchiste a toujours besoin de votre soutien.

* * *

Montréal- La Commune :
lacommune@nefac.net
Québec - La Nuit : nefacquebec@yahoo.ca
Saint-Georges: st-georges@nefac.net
Sherbrooke: - sherbrooke@nefac.net

Secrétariat francophone de la NEFAC (Montréal): mtl@nefac.net

NEFAC sur le web: www.nefac.net

SYNDICAT BATTU CHEZ DÉCARIE ET COMPLICES À MONTRÉAL

Souvent, quand les salarié-e-s parlent d'activité syndicale sur leur lieu de travail c'est lorsque le résultat est positif. Les gens n'hésiterons pas à se rappeler la fois où leur syndicat a signé une bonne convention collective ou quand les travailleurs-euses ont spontanément 'visité' le bureau du patron. Nous parlons aussi de nos défaites, habituellement avec une bonne dose de rancune envers nos patrons, parfois même envers nos collègues de travail et nos syndicats. Il est rare, par contre, que nous prenons le temps de comprendre ce qui n'a pas fonctionné. Pour qu'un renouveau du syndicalisme s'opère, l'amenant à des positions plus radicales et à un fonctionnement plus démocratique et paticipatif, nous devons faire face aux défaites actuelles. Des travailleurs d'un centre d'appel de Montréal qui ont récemment initié une campagne de syndicalisation ont partagé avec nous les hauts et les bas d'une campagne ayant échouée.

Cause Commune: C'est quoi Décarie et Complices?

Décarie et Complices: C'est un centre d'appel, une firme de recherche en communication. La plupart du travail se fait par téléphone mais parfois nous faisons du comptage de foules pour les festivals et des sondages 'porte à porte' pour des compagnies en particulier.

CC: Qu'est-ce qui vous a amené à vouloir vous syndiquer?

DC: En fait, c'est des petites victoires qui nous ont amené à en vouloir encore plus. Avant le projet du syndicat, nous avions réussi à faire passer le salaire minimum de 7,50$/h à 8,50$/h. Nous avons aussi été en mesure de faire appliquer certaines normes du travail qui ne l'étaient pas auparavant. Par exemple, il y avait des congés fériés qui n'étaient pas reconnus... C'est simplement en 'gueulant' un petit peu que nous avons gagné ça.

CC: Pouvez-vous nous expliquer le processus de syndicalisation du début à la fin?

DC: Au début, on l'a pas encore dit, ça partait d'un écoeurement face à un superviseur en particulier. Les gens étaient tannés de se faire traiter comme des objets. On se faisait dire "Si t'es pas content de comment ça se passe, retourne à la maison!", sans être payé bien sûr. L'ambiance de travail portait à cet écoeurement-là, les superviseurs et les patrons faisaient tout pour économiser le moindre argent, ils refusaient de payer notre transport pour des projets à l'extérieur, par exemple. Souvent, il arrivait que nos shifts soient coupés à la dernière minute, sans véritable avertissement.

Les gens en ont eu marre! Ça a pris seulement 6 jours pour faire signer les 58 cartes. Au- delà du mauvais traitement et de l'arrogance de certains superviseurs, il existait des politiques de favoritisme chez Décarie et Complices. C'est un lieu de travail très patriarcal en ce sens que tous les patrons sont des hommes, que tous les superviseurs sont aussi des hommes et que l'on demande aux employées d'être belles et fines en tout moment, un gage pour accéder au favoritisme. Ceux et celles qui levaient la voix par contre, qui faisaient connaître leurs désaccords, se retrouvaient vite puniEs et marginaliséEs. Ce qui est drôle, et bien en même temps, c'est que certaines personnes favorisées se sont aperçues de ces inégalités et ont choisi notre camp dans le combat contre les patrons. En fait, il faut dire que, nous, qui avions lancé le processus de syndicalisation, avons reçu une certaine solidarité. En moyenne, ça faisait 2 ans que nous travaillions là-bas, nos collègues de travail savaient que nous étions honnêtes et sincère`s dans notre démarche.

CC: Comment a été votre relation avec la CSN?

DC: Au niveau de la CSN, nous avons eu un conseiller syndical qui venaient de finir la négociation d'un contrat chez Radio Canada et pour qui, Décarie et Complices,

Il faut jamais faire confiance aux patrons! Ça l'air fondamental, mais c'est pas toujours facile d'appliquer ce genre de principe en pleine campagne ou en négociation.

une petite boîte de sondage, ne représentait pas un avancement dans sa carrière. Il se foutait un peu de nous, du moins c'est l'impression que nous avons eu. Il trouvait, ni plus ni moins, que nos conditions de travail étaient plutôt acceptables et que si l'on revendiquait trop, on allait passer pour des bébés gâtés! Finalement, il nous a laissé tomber pour s'occuper d'autres dossiers et on s'est retrouvé sans conseiller syndical pour 6 mois. Le problème c'est que, selon la loi, une convention collective doit être signé en dedans de 12 mois sinon le patron peut révoquer le syndicat. Une protection de 12 mois donne quand même le temps de faire des choses. Nous, par contre, avons eu un 'bullshitter' pendant les premiers 6 mois et personne par la suite pour faire avancer le côté légal de la chose, les négociations et etc.

Nos collègues commençaient à s'impatienter, nous payîons des cotisations à la CSN mais pourtant rien ne s'était accompli, nous n'avions pas de convention collective et encore moins de gains acquis par le syndicat.

CC: Pouvez-vous nous parler des tactiques utilisés par les patrons pour miner votre campagne?

DC: Ils ont engagé un avocat, spécialisé dans le 'cassage' de syndicats, au prix de 400$/h. La firme d'où il provient, Faulskin et Martineau, a bâti sa réputation de 'casseur' d'initiatives de syndicats, dans les McDonald's. Ils en sont fiers, c'est écrit sur leur site internet! Un des employés a changé de fonction pour avoir un bureau dans l'entreprise où il passait ses journées à rencontrer des employéEs pour tenter de leur faire signer une carte de démission du syndicat. C'est illégal, mais les patrons étaient près à payer le prix de l'amende plutôt que voir entrer un syndicat. Aussi, il arrivait souvent que le patron annulait des séances de négociation de convention collective, sans les remettre à une autre fois. En deux ans nous avons été incapables d'obtenir un contrat, ça a beaucoup miné le moral de nos collègues, qui pendant ce temps-là payaient des cotisations à la CSN. Maintenant, après avoir défait le syndicat, ils nous proposent de former un 'comité d'employés'. Le hic, c'est que sur ce comité siègeraient le patron et des superviseurs.

CC: Dans votre milieu, qui est celui du travail précaire : est-ce que c'est possible de se syndiquer et gagner des gains contre les patrons au Québec?

DC: Ce n'est pas très évident. Dès qu'il y a une poussée dans une entreprise pour la syndicalisation, il faut en profiter. C'est ce que nous avons été incapables de faire chez Décarie et Complices. Avec le taux de roulement d'employés que ce milieu connaît, il faut agir vite, tout faire pour empêcher des délais dans la procédure. C'est assez difficile d'approcher les gens avec qui on travaille à propos de ce genre de projet. La réaction habituelle est "T'es qui toi? Qu'est ce que tu connais de plus que moi à propos de notre job?". Ça prend un gros effort d'éducation et de conscientisation, un effort qui doit pouvoir se mesurer à la désinformation des patrons. Il y a un grosse part de peur et d'insécurité qui entre aussi en jeu, bien des gens ne sont même pas prêts à défendre les droits minimaux des normes du travail. Sur toute la ligne, la justice québécoise a été du côté des patrons. Ils leur permettent tout, surtout des délais qui vont ralentir le processus de syndicalisation. C'est pourquoi ça a été aussi long au Walmart de Jonquière et dans certains McDo de la région de Montréal.

On aurait été la 4ième boîte de sondage à être syndiqué à Montréal. Ce n'est pas énorme en terme de pourcentage, mais le mouvement va continuer. Dans ce sens, nous n'étions pas en train de créer un précédent avec notre campagne. On faisait plutôt parti d'un mouvement déjà existant.

CC: Si vous aviez à tout recommencer, qu'est qui changerait dans votre campagne?

DC: On refuserait les délais dans la représentation de la CSN. Six mois pas de conseiller... c'était de la marde. Dans les termes de notre propre activité, nous avons fait seulement à la fin un journal d'information du syndicat, mais trop tard, il aurait fallu avoir un journal dès le début. Il nous aurait aussi fallu voter un exécutif plus radical, les gens qui ont été élus étaient trop modérés.

Il faut jamais faire confiance aux patrons! Ça l'air fondamental, mais c'est pas toujours facile d'appliquer ce genre de principe en pleine campagne ou en négociation. Il faut pas leur donner la chance de nous séduire avec des compromis. Ils ont trop d'argent, c'est facile pour eux d'être insensibles à nos demandes. Il faut exiger, être prêts à jouer le tout pour le tout, quasiment le forcer à congédier l'ensemble des employés.

On referait sûrement la même expérience, espérons avec plus d'appui et plus de participation. C'est décourageant de perdre un syndicat, mais ce n'est jamais décourageant de reprendre notre dignité et de se batter pour le droit de s'unir.

UN DOCUMENTAIRE DE PATRICE SPADONI (2002):

FERNAND PELLOUTIER ET LES BOURSES DU TRAVAIL

Lundi 22 septembre, 19h
Café Chaos, 2035 St-Denis
Gratuit! Thé, café et collations seront servies

Fernand Pelloutier, mort en 1901 à l'âge de 33 ans, fut l'un des principaux artisans d'une expérience hors du commun, celle des Bourses du Travail. Le film met en lumière la richesse de cette grande oeuvre collective, à travers la biographie d'un des acteurs majeurs du syndicalisme naissant. Les Bourses du Travail furent à la fois les lieux de rassemblement des syndicats les plus divers, des espaces de contre-pouvoir préfigurant une autre société, des bureaux de placement, des foyers d'action culturelle et de formation professionnelle, et des lieux de solidarité concrète entre salariés et chômeurs. En quelques années, à la fin du 19ième siècle et au début du 20ième, les Bourses se sont multipliées, devenant des centres de résistance ouvrière, avec en perspective, selon la formule de Fernand Pelloutier, "la révolution sociale par la grève générale".

Ce documentaire de 59 minutes est présenté dans le but d'initier une discussion autour de la possiblité de fonder un Centre du Travail ici même à Montréal. Face à la précarisation du travail, aux attaques contre la sécurité sociale du gouvernement Charest et, plus globalement, à la montée en puissance d'un capitalisme ultra-libéral, un renouveau du syndicalisme est à l'ordre du jour. Nous croyons que des réseaux et des centres de travailleurs-euses à la base sont des outils nécessaires pour promouvoir la solidarité entre l'ensemble de la classe ouvière, que nous soyons salarié-e-s ou sans-emploi. Une discussion suivra la présentation du film, pour envisager les bases de ce que pourrait être ce nouveau réseau/centre du travail.

*****

Une présentation du Groupe La Commune, membre de la Fédération des Communistes Libertaires du Nord-Est (NEFAC).
Sur le web : www.nefac.net.
Contacts : 514-409-2049 - MTL@NEFAC.NET

CHRONIQUE SYNDICALE

CONFLIT CHEZ SUPER C: LES EMPLOYÉES SE TIENNENT DEBOUT!

La grève qui paralyse trois épiceries Super C de la région de Québec, illustre à merveille pourquoi il faut que la campagne de syndicalisation des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) chez Wal-Mart, réussisse. METRO veut en effet fermer l'un des trois magasins pour se débarrasser des syndiquéEs, augmenter la sous-traitance et baisser les salaires des employéEs qui resteraient après le carnage. Tout ça au nom de la sacro-sainte compétitivité.

Les 92 employéEs du Super C de Beauport sont membres de longue date, comme leurs camarades de Lévis et Neufchatel, du local 503 des TUAC, le même qui vient de syndiquer le Wal-Mart de Jonquière. Avec les années, ils et elles avaient réussi à obtenir des conditions de travail relativement décentes. Sauf que depuis 20 ans, le visage des épiceries a radicalement changé. La précarité domine partout, tout comme les bas salaires. Aujourd'hui, METRO trouve que 15$ de l'heure c'est franchement pas compétitif et propose donc de ramener les salaires à 12$ de l'heure comme ça se fait chez la compétition (MAXI par exemple). "Ce qu'on nous reproche c'est notre ancienneté", explique un militant syndical rencontré sur les lignes, "ça fait vingt ans que le magasin est ouvert alors que les compétiteurs, qui sont aussi syndiqués aux TUAC, sont ouverts depuis 10 ans. À la limite on les aurait bien laissé nous rattraper, mais régresser ça non."

Outre l'enjeu des salaires, il y a aussi la question de la sous-traitance. "Il y a dix ans, on était 200 à travailler ici, raconte le militant, aujourd'hui on est rendu 92." Tranquillement pas vite, l'employeur a fait progresser la sous-traitance dans le magasin. "Ça a commencé avec le département de vrac, il y avait 4 ou 5 personnes qui travaillaient là à 10$ ou 12$ de l'heure mais aujourd'hui tout est fabriqué à l'extérieur, même chose pour la boulangerie qui occupait 6 ou 7 personnes."

Aujourd'hui, METRO voudrait que les livreurs placent eux-mêmes les produits sur les rayons. Le syndicat estime que cela ferait perdre 30 à 40 emplois. " D'après nos calculs, si toutes les demandes de l'employeur passent, il ne resterait plus qu'une trentaine d'employéEs". Pourtant, METRO est tout sauf une entreprise en difficulté. D'après le journal Les Affaires, l'entreprise, qui emploie 7 719 personnes au Québec, est le leader de son domaine. Avec des profits en progression depuis 5 trimestres, METRO a fait des bénéfices nets dépassant 166 millions $ l'an passé. Son PDG est l'un des mieux payés au Québec avec 1 250 000$ de salaire, plus 2 200 000$ d'actions de la compagnie. En tout, il a empoché 28,3 millions en 2002 en additionnant son salaire et le profit de vente d'actions accumulées. Bref, METRO aurait amplement les moyens de bien payer ses employéEs, mais c'est sans compter sur "l'extrême compétitivité du marché de l'alimentation"...

Et bien parlons-en du marché! Il n'y a rien de fatal dans la précarité et les bas salaires. Aujourd'hui, l'immense majorité des employéEs du secteur du commerce de détail ne sont pas syndiquéEs. En s'attaquant de front au plus gros de la gang, Wal-Mart, les TUAC se donnent peut-être les moyens de renverser la tendance. Une percée significative chez Wal-Mart permettrait d'améliorer les conditions de travail des employéEs du géant, bien sûr, mais relâcherait également la pression sur tous les syndiquéEs de METRO, Provigo, Loblaws, Zellers et compagnie. En attendant, les 300 grévistes de Super C gardent le moral. Ils disent avoir un bon fond de grève qui leur permettra de tenir "aussi longtemps qu'il le faudra."

Pour les soutenir, vous pouvez aller faire un tour aux magasins de Beauport, Neufchatel et Lévis. Pour vous tenir au courant de la campagne de syndicalisation chez Wal-Mart, visitez: http://www.employeswalmartcanada.com/

MANDAT DE GRÈVE À 100%!

Même si les employéEs d'une épicerie de Shawville ont voté pour la grève à 100% c'est quand-même leur employeur qui les a mis en lock-out. Il paraît que le propriétaire n'aimait vraiment pas les moyens de pression de la CSN, qui faisait porter à ses membres un t-shirt sur lequel était écrit: "The boss wants cheap labour and we say no "...

LES SCABS POLLUENT!

L'aluminerie ABI de Bécancour a décidé de continuer de produire pareil, malgré la grève de ses quelques 800 syndiquéEs. Même si les scabs sont incapables d'assurer plus du tiers de la production normale, ils sont tellement poches que le Ministère de l'Environnement a noté une pollution de 6,5 à 12,5 fois plus importante que d'habitude. C'est tellement heavy que les feuilles des arbres sont déjà brunes en plein mois d'août.

***

Au moment d'écrire ces lignes (16 août 04), il y avait plus de 3 028 prolos en grève ou en lock-out dans la "belle province".

WALLMART, UNE GRANDE FAMILLE... PATRIARCALE?

Un ambitieux recours collectif contre le gastropode commercial, regroupant 700 000 femmes ayant toutes travaillé chez Wallmart entre 1996 et 2001, accuse la compagnie d'utiliser des stratégies discriminatoires envers les femmes. Parmi la liste mentionnons l'usage de qualificatifs sexistes envers les employées, un salaire de 4,5% à 5,6% inférieur à ceux des hommes et l'obligation faite aux travailleuses d'accompagner les hommes en voyage d'affaire... aux danseuses!

Source : http://www.walmartvswomen.com/

LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE SCABS ?

Les syndiquéEs des usines Shermag de Disraéli et de Victoriaville sont en beau joualvert. Profitant d'un conflit de travail qu'il a lui-même provoqué, l'employeur a délocalisé une partie significative de sa production en Chine et a annoncé, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, que c'était définitif et qu'en conséquence, la production serait nécessairement diminuée dans l'une ou l'autre des deux usines en conflit. "C'est inacceptable! C'est ça la nouvelle génération de scabs? C'est là où on en est rendu!" se demande la CSD.

AVEZ VOUS VOTRE RUPTURES?

RUPTURES NUMÉRO 4 EST MAINTENANT DISPONIBLE EN KIOSQUE. DANS CE NUMÉRO, VOUS TROUVEREZ UN DOSSIER SPÉCIAL SUR LE NATIONALISME ET L'EXTRÊME-DROITE AU QUÉBEC.

ABONNEMENT: QUÉBEC/CANADA RÉGULIER: 12$ POUR 4 NUMÉROS, SOUTIEN ET HORS-QUÉBEC/CANADA: 24$ ET PLUS. LES CHÈQUES PEUVENT ÊTRE FAIT À L'ORDRE DE "GROUPE ÉMILE-HENRY". POUR TOUTE CORRESPONDANCE: COLLECTIF ANARCHISTE LA NUIT, A/S E.H., C.P. 55051, 138 ST-VALLIER OUEST, QUÉBEC (QC), G1K 1J0, CANADA.

La Page Noire déménage dans Limoilou!

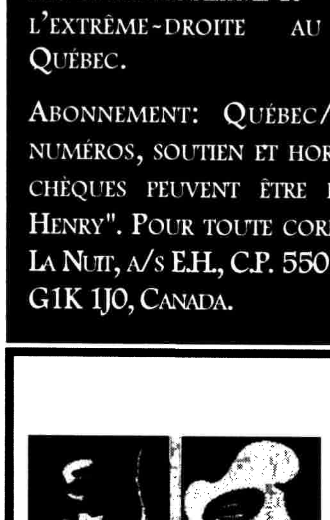

La Page Noire, cet infoshop qui avait vu le jour dans le sous-sol du squat De la Chevrotière, a maintenant pignon sur rue à Limoilou.

L'équipe de la librairie libertaire s'est en effet unie à celle du journal communautaire *Droit de Parole* pour inaugurer un nouveau local social et politique sur la 3ème avenue. Beaucoup plus spacieux que ce que l'une et l'autre occupaient auparavant, le local est situé au 412, 3ème avenue, à Québec. Au moment d'écrire ces lignes, la Page Noire était ouverte au public les mardi et mercredi de 12h à 17h, les jeudi et vendredi de 12h à 20h et le samedi de 12h à 17h.

... suite p.1

La résistance continue à Kanehsatake

la propagande médiatique sur les cigarettes " illégales ", les Mohawks maintiennent qu'ils et elles ont tous les droits de cultiver, produire et vendre du tabac sur leur territoire. Cette économie est non seulement la seule manière pour plusieurs individus de mettre du pain sur la table, mais aussi une manière de développer une indépendance économique face à un Conseil de bande corrompu et aux politiques des gouvernements fédéral et provincial qui maintiennent les communautés autochtones en situation de dépendance économique.

Le 5 mai 2004, un jour après la mort de Joe David (1), la force policière de Gabriel tente d'entrer à nouveau dans la communauté de Kanehsatake. Une fois de plus, la communauté s'organise et expulse la force d'invasion policière. Malgré cette résistance, les gouvernements québécois et canadien continuent de prétendre que James Gabriel est le représentant légitime de Kanehsatake, même si il devient clair que la communauté ne veut plus rien savoir de lui. Jusqu'à maintenant, Gabriel et sa milice se sont tenus hors de la communauté, mais au fur et à mesure que se rapproche l'élection au conseil de bande (qui doit se tenir au mois d'octobre), la milice de Gabriel menace de " reprendre le contrôle " de la communauté. La lutte n'est pas encore gagnée pour la communauté de Kanehsatake.

Il est important pour le mouvement anarchiste et la classe ouvrière nord-américaine et internationale d'appuyer la lutte de la communauté de Kanehsatake contre une classe politique corrompue, contre l'interférence et les politiques coloniales des gouvernements canadien et québécois. Contrairement à la propagande raciste et coloniale des gouvernements et des médias capitalistes, la communauté de Kanehsatake n'est pas "contrôlée par des éléments criminels et violents". Après plusieurs visites à Kanehsatake, des membres de la NEFAC (ainsi que d'autres anarchistes et activistes) ont pu constater que la résistance a Kanehsatake est celle d'une communauté fière et solidaire qui lutte pour l'autodétermination et pour le droit à ses terres. C'est pourquoi nous appuyons ouvertement les Mohawks de Kanehsatake dans leur lutte.

Pour un texte en français avec plus de détails sur veillez consulter: http://makhno.nefac.net/html/drupal/node/view/1201

Pour prendre part à la campagne de solidarité avec la communauté de Kanehsatake: Le Mouvement de solidarité avec les peuples autochtones/Indigenous People's Solidarity Movement (IPSM), Montréal: ipsm@resist.ca

(1) Joe David est un Mohawk de Kanehsatake qui fut paralysé après avoir été brutalement attaqué par deux policiers de la force de Gabriel en 1999.